

## UNION AFRICAINE



La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été créée conformément à l'article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, avec pour mandat de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples sur le continent. Il a été officiellement inauguré le 2 novembre 1987 et est le premier organe de surveillance des droits de l'homme de l'Union africaine (UA).

En 2001, la CADHP a créé un Groupe de travail sur les populations / communautés autochtones en Afrique (le GTPA), marquant une étape décisive dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones en Afrique.

En 2003, le groupe de travail a publié un rapport complet sur les peuples autochtones en Afrique, qui définit notamment des caractéristiques communes pouvant être utilisées pour identifier les communautés autochtones en Afrique. Le rapport a été adopté par la CADHP en 2003 puis avalisé par l'UA en 2005. Il représente donc la position officielle de la CADHP et de celle de l'UA sur le concept et les droits des peuples autochtones en Afrique.

Le rapport de 2003 sert de base à un engagement constructif entre la CADHP et diverses parties prenantes basées sur et hors du continent, y compris les États, les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG, les communautés autochtones et leurs organisations.

La participation continue des représentants des peuples autochtones aux sessions de la CADHP ainsi qu'aux diverses activités du GTPA, notamment des séminaires de sensibilisation, des visites dans les pays, des activités d'information et des travaux de recherche, joue également un rôle crucial en ce qui concerne assurer et maintenir cet engagement et ce dialogue essentiels.

### **Sessions de la Commission Africaine**

Les droits des peuples autochtones étaient à l'ordre du jour de la CADHP lors de ses 62<sup>ème</sup> et 63<sup>ème</sup> sessions ordinaires tenues en avril-mai 2018 en Mauritanie et en octobre-novembre 2018 en Gambie. Lors de l'examen des rapports d'États du Nigéria, de l'Érythrée, de l'Angola, du Togo et du Botswana, la CADHP a soulevé des questions et formulé des recommandations concernant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

Des représentants des peuples autochtones du Kenya, de Tanzanie et de la République démocratique du Congo ont participé à la 63<sup>ème</sup> Session ordinaire et ont fait des déclarations publiques concernant les graves violations des droits de l'homme auxquelles les peuples autochtones sont confrontés.

### **Dialogue national ougandais sur les industries extractives et les peuples autochtones**

Suite à l'adoption de l'étude intitulée « *Industries extractives, droits fonciers et droits des populations / communautés autochtones* »<sup>1</sup> par la CADHP lors de sa 58<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 6 au 20 avril 2016 à Banjul, en Gambie, le GTPA a organisé diverses activités (y compris les dialogues nationaux) visant à lancer l'étude et à vulgariser ses conclusions et recommandations.

Le premier dialogue national s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 7 au 8 septembre 2017.

Le deuxième dialogue national a été organisé à Kampala (Ouganda) du 27 au 28 novembre 2018.

Le dialogue national ougandais a été organisé en collaboration avec la Commission ougandaise des droits de l'homme et IWGIA et a réuni plus de soixante représentants de divers ministères et bureaux, des organisations de la société civile et des peuples autochtones et des médias.

Les membres du GTPA ont présenté des exposés sur les différentes conclusions et recommandations de l'étude intéressant l'Ouganda, qui ont été suivies de discussions enrichissantes avec les participants. Plusieurs autres sujets connexes ont également fait l'objet de discussions approfondies, notamment les points de vue du gouvernement, des peuples autochtones, de la Commission ougandaise des droits de l'homme et des ONG sur l'impact des industries extractives sur les communautés autochtones en Ouganda, ainsi que le principe du Consentement libre préalable et éclairé (CLIP). Des discussions supplémentaires sur les mécanismes internationaux et régionaux, les sauvegardes et les directives volontaires ont également eu lieu.

Des discussions en petits groupes ont été organisées pour réfléchir aux recommandations de l'étude et pour formuler un Plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations.

Le dialogue national a finalement abouti à l'adoption d'un communiqué final comprenant, entre autres, des recommandations pertinentes à l'intention de toutes les parties prenantes.

## **Cours avancés sur les Droits des peuples autochtones en Afrique**

Le 8<sup>ème</sup> cours avancé sur les Droits des peuples autochtones en Afrique s'est tenu au Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, du 24 au 28 septembre 2018. Vingt-sept participants de neuf pays africains, trois pays européens et un pays sud-américains ont assisté au cours.

Parmi les participants figuraient des représentants des communautés autochtones, des étudiants de troisième cycle, des conférenciers, des fonctionnaires, des ONG et des organisations internationales travaillant avec et sur la question des droits des peuples autochtones.

Le cours a couvert divers sujets relatifs aux droits des peuples autochtones en Afrique, notamment :

- Signification et l'applicabilité du concept en Afrique ;
- Les cadres institutionnels juridique international et régional ;
- Femmes et enfants autochtones ;
- Développement durable et peuples autochtones ;
- Institutions financières internationales et peuples autochtones ;
- Politique et pratique des États africains ;

- Peuples autochtones, conservation et changement climatique ; et
- Protection des savoirs autochtones.

Des experts sélectionnés travaillant sur la question des peuples autochtones ont servi de personnes ressources. Melakou Tegegn, Abdullah Barume et Samuel Tilahun, conférenciers au GTG, ont donné des conférences sur de nombreux sujets. Christina Holmgren, spécialiste principale des normes du travail de l'OIT; Dr Roger Chennels, fondateur de Chennels Albertyn Attorneys; et le Dr Jegede Ademola, maître de conférences à l'Université de Venda. Les participants ont également présenté des exposés sur les politiques, les lois et les pratiques ainsi que sur la situation des peuples autochtones dans leurs pays respectifs.

Le cours a lieu chaque année au mois de septembre au Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria en Afrique du Sud, en coopération avec le GTPA et IWGIA. Le cours de Pretoria est l'une des activités du groupe de travail qui s'est avéré être un modèle de collaboration fructueux avec les parties prenantes et a démontré un impact visible. Il est devenu l'une des plus importantes plates-formes de renforcement des capacités en matière de droits des peuples autochtones sur le continent africain.

### **Résolution sur les sites sacrés**

Des études indiquent que les terres et territoires habités par des communautés autochtones d'Afrique abritent de nombreux sites naturels et territoires sacrés. On croit que la mise en place de politiques et de lois protégeant ces sites est non seulement essentielle à la préservation des cultures et des identités des communautés, ce qui favorisera l'inclusion et la diversité nationales, mais contribuera également grandement à la conservation de la nature et de la biodiversité. Conscient de ce fait, la CADHP a adopté en 2017 une résolution, ACHPR / Res.372 (LX) 20172 sur la protection des sites et territoires naturels sacrés, qui appelle les États parties à reconnaître les sites et territoires naturels sacrés et leurs systèmes de gouvernance coutumiers, en tant que facteurs contribuant à la protection des droits de l'homme et des peuples. Suite à l'adoption de la résolution, le GTPA et ses organisations partenaires ont popularisé la résolution. Entre-temps, le groupe de travail a continué de rassembler et de recevoir des informations sur l'état des sites et territoires naturels sacrés et leur protection en Afrique. Selon les rapports reçus, les sites naturels sacrés

et les territoires africains se sont considérablement érodés au cours des dernières décennies et sont actuellement menacés par les changements climatiques, les activités industrielles dommageables pour l'environnement et les projets de développement inappropriés. Les rapports indiquent en outre que de nombreux pays africains ne disposent pas de lois, de politiques ou de mécanismes appropriés pour protéger les sites et territoires naturels sacrés.

Compte tenu de ce qui précède, lors de sa 63<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue du 24 octobre au 13 novembre 2018 à Banjul, en Gambie, la CADHP a décidé de charger le Groupe de travail de mener une étude sur la nécessité de protéger et de régénérer ensemble les sites naturels sacrés en relation avec les systèmes de gouvernance coutumiers connexes en Afrique, et de rendre compte de ses conclusions dans un délai d'un an.

### **Surveillance continue de la situation des droits des peuples autochtones**

En 2018, la CADHP a continué de surveiller de près la situation des peuples autochtones sur le continent africain. Dans le cadre de cet exercice de suivi, la Présidente du GTPA a présenté des rapports sur l'état des peuples autochtones en Afrique dans ses rapports d'activité aux 62<sup>ème</sup> et 63<sup>ème</sup> sessions ordinaires de la Commission africaine, tenues du 25 avril au 9 mai 2018 à Nouakchott, en Mauritanie et du 24 octobre au 13 novembre 2018 à Banjul, en Gambie, respectivement.

Elle a également signalé qu'une lettre d'appel urgent avait été envoyée au Président de l'État d'Érythrée, Esaias Afwerki, le 14 septembre 2018 concernant l'expulsion présumée sans indemnisation des peuples Afar et Kunama de leurs terres ancestrales. La lettre met en lumière le sort tragique de plus de 2 000 familles expulsées sans indemnisation en raison d'un projet de construction et d'extension d'une base militaire des Émirats arabes unis dans et autour de la ville portuaire d'Assab, dans la région méridionale de la mer Rouge.

Les sessions publiques de la CADHP et les diverses manifestations parallèles organisées avant et pendant les sessions de la CADHP constituent des plates-formes essentielles permettant à la détresse et aux griefs des peuples autochtones de s'exprimer et d'être entendus.

Conscient de ce fait, le GTPA invite des activistes et des organisations autochtones à ses réunions d'avant session afin d'écouter leur histoire et de discuter de la manière dont la CADHP peut s'engager de manière stratégique avec eux, leurs gouvernements respectifs et les autres parties prenantes afin d'améliorer leur situation.

À cet égard, en 2018, le Groupe de travail a rencontré des représentants des peuples autochtones des communautés autochtones Samburu et Ogiek du Kenya ; les Massai de Tanzanie et les Batwa de la République démocratique du Congo.

## **Notes and references**

1. See ACHPR & IWGIA, “Extractive Industries, Land Rights and Indigenous Populations'/Communities' Rights” at <http://bit.ly/2STPsWV> (PDF)
2. ACHPR, 2017. Resolution on the Protection of Sacred Natural Sites and Territories - ACHPR/Res. 372 (LX) 2017 <http://bit.ly/2SLcEXb>

---

*Samuel Tilahun Tessema works as a Transitional Justice Advisor at the Joint Monitoring and Evaluation Commission – South Sudan. He served as a legal advisor to the African Commission’s Working Group on Indigenous Populations/Communities till November 2018.*

**Source : IWGIA The Indigenous World 2019**

**Traduction par le GITPA [www.gitpa.org](http://www.gitpa.org)**